

PRÉFECTURE du Var

COMMUNE de LA FARLEDÉ

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- CARTE COMMUNALE
- INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- (1) DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- AUTRES :

relatif à : la modification N°5 du Plan Local d'Urbanisme

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Modification N° 5 du Plan Local d'Urbanisme, pour favoriser la création d'un pôle d'excellence du sport dans un secteur UEd dédié à ce projet

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° UM/2018/1001 en date du : 22-01-2018

de Monsieur le Maire de : La Farède

(1)

de Monsieur le Préfet de :

(1)

Président de la

commission d'enquête : M. Bertrand NICOLAS qualité officier de l'armée de terre (e.r.)

Membres titulaires : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Membres suppléants : M. qualité
M. qualité
M. qualité
M. qualité

Durée de l'enquête : quarante jours

Date d'ouverture : 26 mars 2018 Date de clôture : 4 mai 2018

Siège de l'enquête : en mairie de La Farède

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : service urbanisme en mairie de La Farède, place de la liberté du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

CE REGISTRE D'ENQUÊTE

comportant: 28 (vingt-huit) feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur et le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

mairie de La Farède - Hôtel de Ville - BP 15 - 83210 La Farède

ou à l'adresse électronique "enquetepubliqueplum@lafarède.fr" @lafarède.fr

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

le lundi 26 mars 2018 de 3 heure 00 à 12 heure 00
le mercredi 11 avril 2018 de 14 heure 00 à 17 heure 00
le mercredi 18 avril 2018 de 9 heure 00 à 12 heure 00
le vendredi 4 mai 2018 de 14 heure 00 à 17 heure 00

- Le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le de la Farède le 26/03/2018
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure
le de heure à heure

VILLE DE LA FARÈDE
à VAR
LE MAIRE

Dr Raymond ABRINES



- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de

(3) Rayer la mention inutile.

Signature and date: 26/03/2018

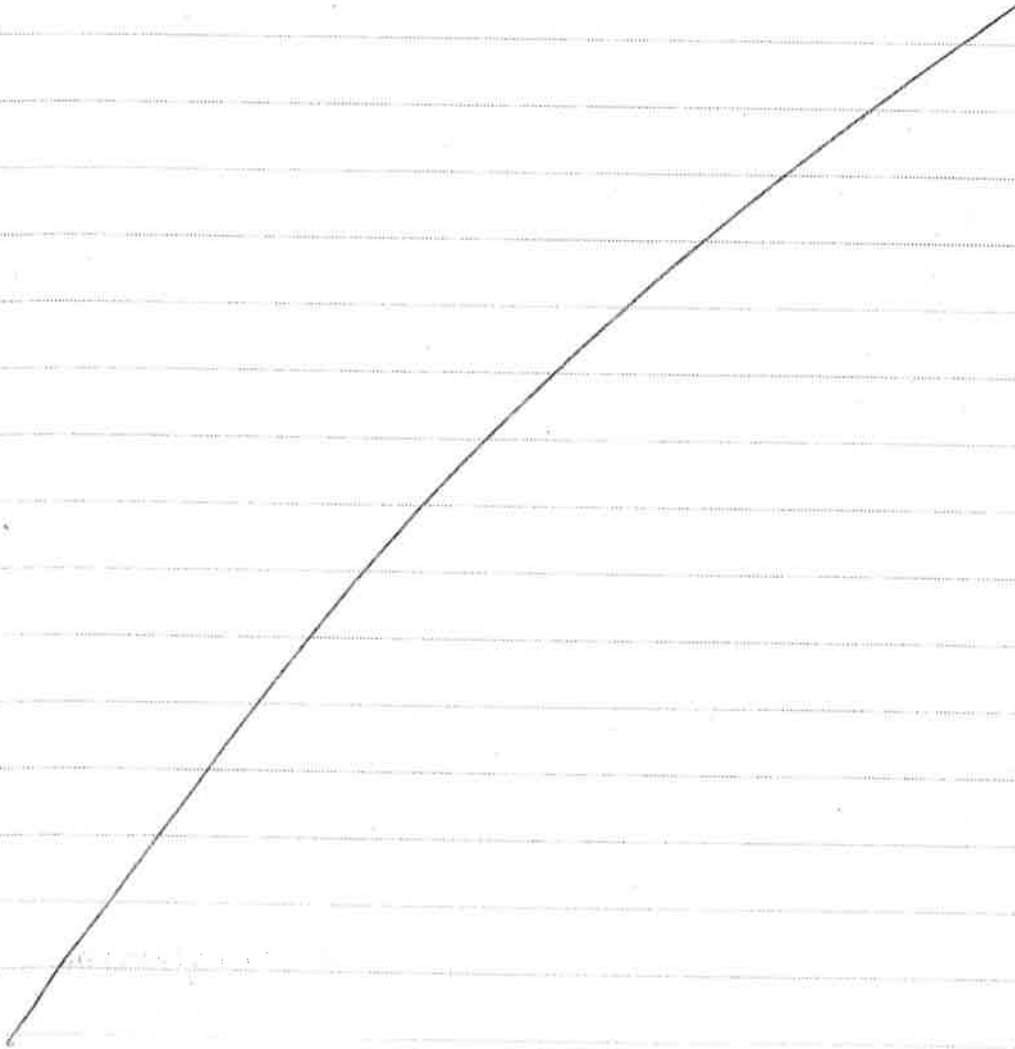
OBSERVATIONS DU PUBLIC

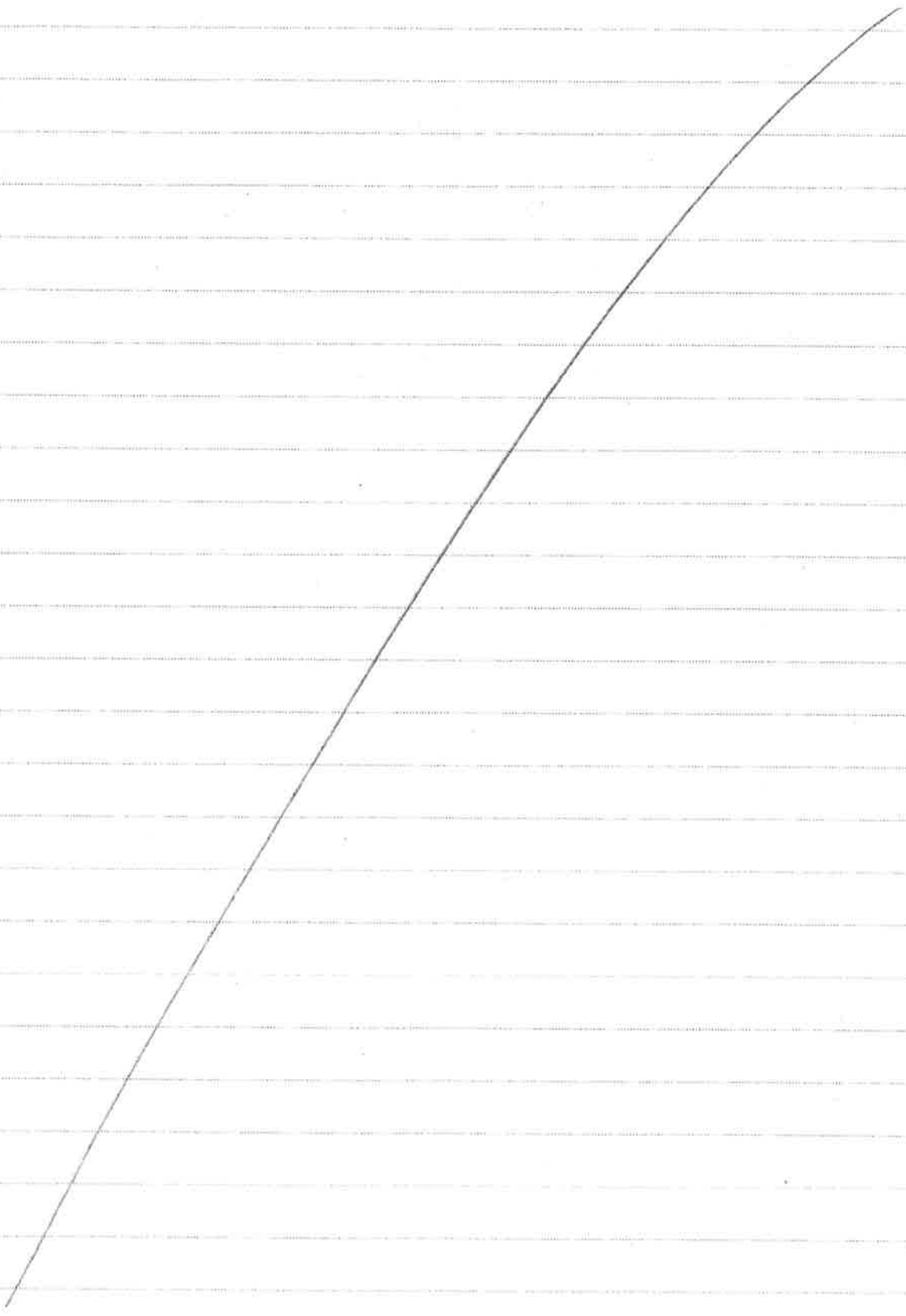
Lundi 26 mars. 09^h00 à 12^h00.

Mercredi 11 avril 14^h00 à 17^h00

Mercredi 18 avril 9^h00 à 12^h00

Vendredi 4 mai 14^h00 à 17^h00





1 LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES
AU REGISTRE

N°	IDENTITE	OBJET	DATE
1	Maire de la Commune de La Garde	Information du député R. MASSON	12/04/2018

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Bertrand NICOLAS déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 26 mars 2018

au 4 mai 2018

Les observations consignées au (x) registre(s) sont au nombre de zéro 0

de la page n° 1 à la page n° 2.

En outre, j'ai reçu une (1) lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 1 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont

adressés par mes soins le / à M. /

A La Farliède, le 4 mai 2018

Signature

Nicolas

Nicolas